



APCB

ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES
DE CABINES DE PLAGE DE BERNIERES

Siège social mairie de Bernières sur mer

COMPTE-RENDU DE REUNION

N° 2021/06

DATE : 17 Décembre 2021, 16 h 00

Pour l'APCB : Jean-Pierre VAUCQUELIN, Secrétaire Général

Organisme rencontré : RTE, Mrs Jacques FREMAUX et Xavier BOSQUET

ORDRE DU JOUR :

Point chantier raccordement éolien

1) Nuisances liées au chantier RTE :

Il s'agit d'un chantier hors normes.

RTE reconnaît l'impact sonore important lors du battage des palplanches mais précise qu'il n'y a pas de transmission de vibration par le sol.

Une quarantaine de cabines de premier rang, côté Courseulles, sont potentiellement impactées par le chantier, deux cabines ont dû être supprimées provisoirement (95-97) pour assurer le déroulement du chantier.

Un huissier a photographié les cabines avant le début du chantier. Une expertise (Mr BRUNEL architecte expert) a eu lieu le 16 Décembre dans le cadre d'un référé préventif. L'APCB était représenté par JP VAUCQUELIN. Toutes les cabines concernées par le chantier, ont été photographiées, côté digue.

Le rapport nous sera communiqué.

RTE provoquera une nouvelle expertise en Mai. Si des écarts liés au chantier, sont constatés, RTE prendra les dispositions qui s'imposent et traitera les problèmes à ses frais.

2) Engins explosifs :

Voir document RTE joint.

Les points verts sont des anomalies magnétiques, les points jaunes des engins explosifs. La plupart des anomalies magnétiques sont des pollutions telles que corps morts, casiers et surtout morceaux de tétraèdres de ROMMEL.

RTE a traité l'emprise de son chantiers soit une longueur de 15 km sur une largeur de 400 m. L'APCB n'a jamais demandé que RTE prenne à sa charge la recherche et l'élimination des engins explosifs sur nos 3 km de plage. L'APCB considère qu'il s'agit d'une mesure de précaution.

3) Point important :

L'attention est attirée par RTE sur les précautions de sécurité quand le chantier sera plus en mer. Le balisage de la zone interdite est difficile à mettre en œuvre et peut être rendu inefficace par les marées et la météo.

Il ne faut surtout pas qu'un piéton s'engage dans la zone car il y aura une tranchée profonde.

Rédacteur : JPV 17/12/2021

Véifié par : JF 21/12/2021